



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCÉDURE	Réf : DSA.PEL.PRO.0410
VALIDATION DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS	Ed 01 du 15/10/2015 Rév 00

### DSA.PEL.PRO.0410

**TYPE DE DOCUMENT** PROCÉDURE

**NOM DU DOCUMENT** VALIDATION DES QUESTIONNAIRES  
D'EXAMENS

**PROCESSUS** CERTIFIER ET SURVEILLER LES PERSONNELS  
AERONAUTIQUES

**PILOTE PROCESSUS** DIRECTEUR SÉCURITÉ AÉRIENNE

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
PREPAREE PAR	Eric Martial KOTTO KOTTO	Cadre SPA	28 OCT 2015	
VERIFICATION OPERATIONNELLE	Jean Christian SANGOHN SANDING	Inspecteur PEL	28 OCT 2015	
VERIFICATION QUALITE	Cyrille ABONDO	Responsable qualité	29/10/2015	
VALIDEE PAR	Paule ASSOUMOU KOKI	DSA	29 OCT 2015	
APPROUVEE PAR	Pierre TANKAM	DG	29 OCT 2015	



Ce document est la propriété de l'Autorité Aéronautique.  
Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.  
Tous droits réservés



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCÉDURE	Réf : DSA.PEL.PRO.0410
VALIDATION DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS	Ed 01 du 15/10/2015 Rév 00

## 1. EVOLUTION DU DOCUMENT

CREATION DU DOCUMENT	
DATE DE CREATION	15/10/2015
DATE D'EFFECTIVITE	

INDICE MODIFICATION		DATE		MOTIF(S) DE LA MODIFICATION
Edition	Révision	Création	Effectivité	
01	00	15/10/2015		Création initiale

## 2. LISTE DE DIFFUSION

DETENTEURS (pour action)			
Code	Direction/Dépt./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
01	Directeur Sécurité Aérienne	X	X
02	Responsable Qualité	X	X
03	Tous les Centres d'Expertise de Médecine Aéronautique	X	X
04	Secrétariat Direction de la Sécurité Aérienne	X	X
05	Service des Personnels Aéronautique et des licences	X	X
06	Médecin Evalueur	X	X
07	Service de la Documentation et des Archives	X	
08	Tous les Médecins Examineurs Aéronautiques	X	X
09	DASIS		X
10	Délégation Régionale Littoral, Ouest, Nord-Ouest/ Service Contrôles Techniques		X
11	Délégation Régionale Centre, Sud, Est/ Service Contrôles Techniques		X
12	Délégation Régionale Nord, Extrême-Nord, Adamaoua/ Service Contrôles Techniques		X

(\*) P = papier      N = Numérique



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCÉDURE	Réf : DSA.PEL.PRO.0410
VALIDATION DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS	Ed 01 du 15/10/2015
	Rév 00

**TABLE DES MATIERES ET LISTE DES ANNEXES**

1. EVOLUTION DU DOCUMENT .....	2
2. LISTE DE DIFFUSION .....	2
3. OBJET .....	4
4. DOMAINE D'APPLICATION .....	4
5. VALIDITE .....	4
6. SYSTEME DE REFERENCE .....	4
7. DEFINITION .....	4
8. ABREVIATION .....	4
9. ROLES ET RESPONSABILITES .....	5
10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCÉDURE .....	6
11. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE .....	7
12. LOGIGRAMME DE LA PROCÉDURE .....	8

*[Handwritten signatures and initials]*



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCÉDURE	Réf : DSA.PEL.PRO.0410
VALIDATION DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS	Ed 01 du 15/10/2015 Rév 00

### 3. OBJET

La présente procédure décrit le processus de validation des questionnaires pour tous les examens conduits par la CCAA.

### 4. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique au bureau PEL chargé de l'organisation des examens conduits par la CCAA.

### 5. VALIDITE

- Début Validité : à compter de la date de signature
- Durée validité : jusqu'à sa prochaine revue (motivée)

### 6. SYSTEME DE REFERENCE

- Convention de l'OACI relative à l'aviation civile internationale;
- Annexe 1 a la Convention de l'OACI relative à l'aviation civile internationale ;
- Manuel de procédures pour l'instauration et la gestion d'un système national de délivrance des licences du personnel (Doc 9379);
- Loi N° 2013/010 du 24 juillet 2013 portant régime de l'aviation civile au Cameroun;
- Décret N° 99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de la CCAA ;

### 7. DEFINITION

**Expert :** Professionnel de l'aéronautique jouissant d'une expérience avérée dans un domaine bien précis et lui permettant d'évaluer l'adéquation et la pertinence d'une question.

### 8. ABREVIATION

Les abréviations suivantes sont utilisées dans cette procédure :

CCAA	Cameroon Civil Aviation Authority
DG	Directeur Général
DSA	Directeur de la Sécurité Aérienne
SPA	Service des Personnels Aéronautiques
PV	Procès-Verbal
PA	Personnel Aéronautique

**Note :**

Dans la présente procédure nous entendons par « commission », la commission de validations des questionnaires d'examens.



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCÉDURE	Réf : DSA.PEL.PRO.0410
VALIDATION DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS	Ed 01 du 15/10/2015 Rév 00

### 9. ROLES ET RESPONSABILITES

Acteur	Rôle/Responsabilité
Expert	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evalue les questions en fonction de son domaine de compétence</li></ul>
SPA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collectionne les questionnaires et les soumet à la commission ;</li><li>• Sélectionne l'équipe d'expert et les autres membres de la commission;</li></ul>
DSA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valide la sélection des membres de la commission ;</li><li>• Préside la commission et les délibérations;</li></ul>
DG	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entérine les choix et propositions faits en aval</li></ul>



<b>CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY</b>	
<b>PROCÉDURE</b>	Réf : DSA.PEL.PRO.0410
<b>VALIDATION DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS</b>	Ed 01 du 15/10/2015 Rév 00

## 10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCÉDURE

<b>10.1. ÉLÉMENTS D'ENTRÉE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Fiche d'identification du soumissionnaire</li><li>Formulaire de soumission des questions ;</li></ul>	<b>10.2. ÉLÉMENTS DE SORTIE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Lettres Circulaires/Décisions/Lettres du DG</li><li>Copie du formulaire de soumission de la question validé;</li></ul>
<b>10.3. EXIGENCES</b> Règlements: <ul style="list-style-type: none"><li>Arrêté N° 609/MINT du 13 Septembre 2006, modifiant l'annexe de l'arrêté N° 738/MINT du 07 Juin 2005, relatif aux licences et qualification des personnels de l'aéronautique civile ;</li><li>Instruction N° 00035/I/CCAA/DG/DSA/SPA du 04 décembre 2013 Fixant les conditions de désignation des examinateurs pour les tests écrits et oraux des personnels aéronautiques.</li></ul>	<b>10.4. INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> Au plus 5% de réclamations des candidats
<b>10.5. RESSOURCES HUMAINES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Experts du domaine</li><li>Employés du service PEL</li><li>Inspecteur de sécurité du domaine</li></ul>	<b>10.6. MATÉRIEL/EQUIPEMENTS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Secrétariat /ordinateur portable imprimante ;</li><li>Autres matériels pour la conservation sécurisés des questionnaires et PV de délibération des questions.</li></ul>
<b>10.7. ENREGISTREMENTS</b> Base de données des questionnaires PEL	



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DEPARTMENT OF AVIATION SAFETY	
PROCÉDURE	Réf : DSA.PEL.PRO.0410
VALIDATION DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS	Ed 01 du 15/10/2015 Rév 00

## 11. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

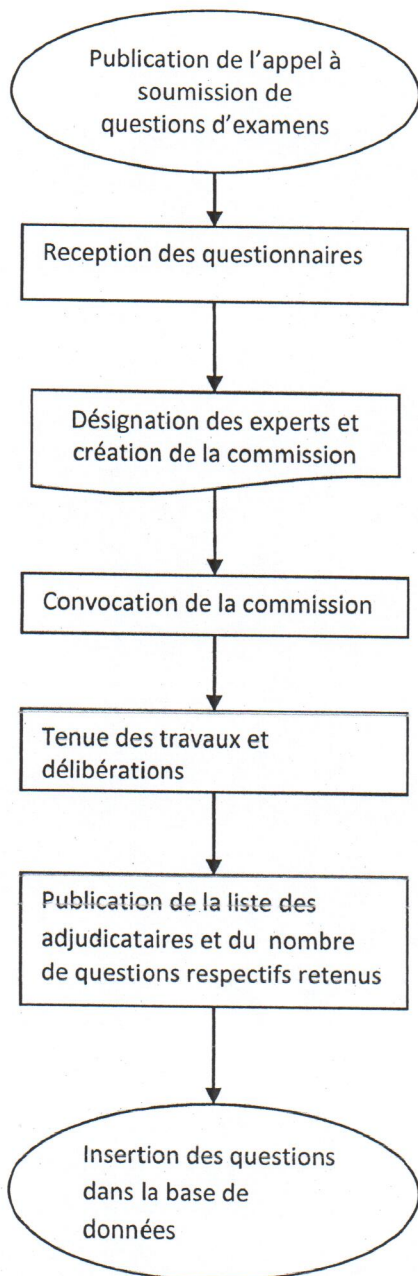
- Etape 1 :** Publication de l'appel à soumission des questions d'examens (avec précision du domaine) ;
- Etape 2 :** Réception des questionnaires, identification du soumissionnaire par le SPA et enregistrement ;
- Etape 3 :** Création de la commission;
- Etape 4 :** Convocation de la commission;
- Etape 5 :** tenue de la session de validation des questionnaires et délibérations\*;
- Etape 6 :** Publication des adjudicataires et du nombre de questions respectifs retenus ;
- Etape 7 :** Inscription des questions dans la base de donnée du SPA;

(\*) En fonction du nombre de question une ou plusieurs sessions peuvent se tenir.



<b>PROCÉDURE</b>	Réf : DSA.PEL.PRO.0410
<b>VALIDATION DES QUESTIONNAIRES D'EXAMENS</b>	Ed 01 du 15/10/2015
	Rév 00

**12. LOGIGRAMME DE LA PROCÉDURE**



Qui	Où	Quand?	Comment
DG	CCAA	Suivant un chronogramme préétabli et validé	Par lettre circulaire
SPA	CCCA	Après soumissions des questionnaires par les intéressés	
DSA (sous proposition de la SPA)	CCAA		Par décision signée par le DG
DG	CCAA	Après création de la commission	Par lettres du DG aux intéressés
Les membres de la commission	Selon les cas	Après obtention du bordereau d'envoi du courrier	Par sessions
DG	CCAA	Après réception et approbation des PV de délibération	Par Lettre Circulaire ou Décision du DG
SPA	CCAA	Après approbation du DG	